

CLERY EN VEXIN



***Bulletin Municipal
Janvier 2018***



Editorial

Une année s'achève, une page se tourne et un nouveau chapitre commence...

Que 2018 soit synonyme de bonheur, de réussite, de santé et de concrétisation de tous vos projets.

Au nom du conseil municipal et de l'ensemble du personnel communal, je vous adresse mes vœux les plus sincères pour la nouvelle année à partager avec tous ceux qui vous sont chers.

Vous pourrez lire, tout au long de ce nouveau bulletin municipal, le détail des projets menés au cours de l'année écoulée, notamment :

- La réfection du ravalement de l'école, qui a été réalisée durant les vacances scolaires d'été*
- La viabilisation du Chemin du Loir.*

Une bonne nouvelle s'annonce pour notre commune : un point de mutualisation sera installé durant le 2^{ème} trimestre. Les travaux de tirage sous voirie de la fibre optique se dérouleront au cours de l'été prochain.

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre précédent bulletin municipal, le projet de columbarium pour le cimetière communal sera réalisé au printemps.

Pour conclure, je tiens à remercier, une fois de plus, tous les bénévoles, le CFFR et le personnel communal, qui restent des rouages essentiels dans la vie de notre village.

Je vous renouvelle tous mes vœux et vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire,

Jacques Beaugrand



Les finances locales

Les étapes budgétaires pour la commune

Le budget de la commune se divise en quatre étapes, réparties tout au long de l'exercice (compte administratif, affectation des résultats, budget primitif et décisions modificatives).

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées dans l'année. Il s'apparente au compte de résultat d'une entreprise. L'affectation des résultats intervient après le vote du compte administratif et les résultats sont intégrés au budget primitif.

Le budget primitif énonce aussi précisément que possible l'ensemble des prévisions de recettes et de dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des décisions modificatives peuvent être nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

Structure du budget communal

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<p>Les dépenses nécessaires à l'action quotidienne</p> <ul style="list-style-type: none">• Charges à caractère général (Electricité, gaz, entretien des locaux, ...)• Charges de personnel• Contribution aux structures intercommunales et associations• Fonds de solidarité• Intérêts des emprunts• Charges exceptionnelles	<ul style="list-style-type: none">• Produits des services (garderie, ...)• Impôts et taxes (taxes foncières et d'habitation...)• Dotations et subventions (Dotation Globale de Fonctionnement, subventions de l'Etat et du Conseil Départemental, ...)• Produits de gestion courante (loyers perçus, revenus des services à la population...)• Recettes exceptionnelles• Résultat de fonctionnement reporté
	Virement à la section investissement (Excédent permettant de financer les investissements)	
Investissement	<p>Dépenses</p> <ul style="list-style-type: none">• Le remboursement en capital des emprunts• Les achats de véhicules et de matériel• Travaux de voirie et réseaux, (enfouissement des lignes électriques, ...)• Frais d'études• Ecole, construction de bâtiments...• Aménagement d'espaces verts• Dépenses imprévues	<p>Recettes</p> <ul style="list-style-type: none">• Dotations (Compensation TVA, taxes d'aménagement, ...)• Emprunts• Subventions et dotations de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental ... sur les travaux réalisés <p>Autofinancement via excédent de fonctionnement de l'année N-1</p>



Les finances locales

Compte de gestion et compte administratif

Dans la comptabilité publique, le principe de base est la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

L'ordonnateur est celui qui décide de l'opportunité et de l'exécution des dépenses et des recettes. Il s'agit du maire de Cléry-en-Vexin. Une fois l'exercice clos, toutes ces recettes et dépenses figurent au compte administratif. Ce document budgétaire fait apparaître le résultat de la collectivité. Il donne, ainsi, la situation exacte et réelle des finances de la commune.

Le comptable public est un agent de l'Etat. Il exécute les opérations financières transmises par l'ordonnateur. Ces écritures sont enregistrées dans le compte de gestion. Pour notre commune, le comptable public est le trésorier de Marines.

Le compte de gestion permet au conseil municipal de vérifier que le montant et la nature des opérations retracées sont conformes à ceux mentionnés au compte administratif.

Les chiffres clés du compte administratif de fonctionnement 2016

La capacité d'autofinancement de la commune se calcule en déduisant les dépenses réelles de fonctionnement des recettes réelles de fonctionnement. Elle correspond aux ressources disponibles pour financer les dépenses d'investissement. Cette capacité d'autofinancement s'est réduite chaque année depuis 2012 en raison de la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation des charges incombant aux collectivités locales.

Le compte administratif 2016 s'inscrit encore une fois dans un contexte économique complexe :

- Baisse des dotations de l'Etat
- Augmentation des charges liées au Regroupement Pédagogique
- Mise en œuvre du FPIC (fonds de solidarité entre territoires basé sur un prélèvement des Communauté de Communes et communes membres les plus « riches » à destination des collectivités plus défavorisées.

Cette situation impacte lourdement le budget de la commune de Cléry-en-Vexin, notamment dans notre capacité d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement 2016

290 088,91 €

Recettes réelles de fonctionnement 2016

302 466,16 €

Dont principales dépenses	CA 2016	Variation sur 4 ans	Dont principales recettes	CA 2016	Variation sur 4 ans
Charges à caractère général (dont achats & services extérieurs)	61 937,51 €	+ 8 %	Autres produits de gestion (contribution SIIS)	17 447,92 €	+ 28 %
Charges de personnel	109 966,16 €	+ 3 %	Dotations et subventions (DGF et droits mutation)	125 708,52 €	- 12 %
Charges de gestion courante (dont contribution au Syndicat intercommunal du SIIS)	75 462,93 €	+ 40 %	Revenus de gestion courante (dont garderie et loyers)	6 872,75 €	- 19 %
Atténuation de produits (dont FPIC)	37 809,00 €	+ 14 %	Impôts et taxes	37 809,00 €	+ 14 %



Echos du Conseil

Subvention pour le transport scolaire



La commune de Cléry-en-Vexin participe aux frais de transport de nos collégiens et lycéens. Ainsi, elle subventionne les cartes scolaires de bus lignes régulières à hauteur de 40,00 € (pour un coût global de 114 €) et les cartes Imagine'R à hauteur de 75,00 € (pour un coût global de 350 €). Par ailleurs, le Conseil Départemental accorde un subvention de 183 € aux collégiens sur le forfait Imagine'R. Le coût réel à la charge des familles est donc de 74 € pour la carte de bus lignes régulières et de 92 € pour la carte Imagine'R.

Pour pouvoir bénéficier des subventions de la commune, les dossiers (nouvelle carte ou renouvellement) doivent avoir impérativement été tamponnés en mairie avant d'être transmis à la société TIM'BUS ou à l'agence Imagine'R.

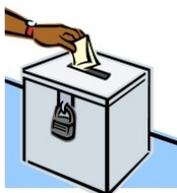
Noël des Anciens



A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Centre Communal d'Action Sociale a souhaité honorer les anciens du village. Le CCAS a offert aux séniors un bon cadeau (valable dans le magasin Leclerc de Magny) d'une valeur de 60,00 €. Cette année, 45 Clérysiens ont bénéficié de ce bon de Noël.

Les anciens ont également été conviés à un goûter le 22 décembre 2017 à la salle du Préau.

Election législative partielle



Le Conseil constitutionnel ayant annulé les opérations électorales des 11 et 18 juin 2017 dans la première circonscription du Val d'Oise, il convient de pourvoir au remplacement du siège de député devenu vacant.

Le premier tour de scrutin se déroulera le 28 janvier 2018, le second tour de scrutin aura lieu le 4 février 2018 s'il y a lieu d'y procéder.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 20h00.

Recensement militaire



Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est une étape importante du « parcours de citoyenneté ».

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

Attestation de recensement

Cette attestation, fournie par la mairie, vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, ...).

Les données issues du recensement impliqueront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître au Bureau du Service National de rattachement tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.

Journée d'Appel de Préparation à la Défense

La JAPD est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans. C'est l'occasion d'avoir un contact direct avec la communauté militaire et d'y découvrir de multiples métiers et spécialités civiles et militaires.

En fin de journée, un certificat de participation vous est remis. Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pièces à produire pour le recensement :

- Carte nationale d'identité du jeune
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Conservez bien les attestations car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national :

Etablissement du Service National IDF
CS 10702
78013 Versailles Cedex



Echos du Conseil

Pact en Vexin



Créée en 2016, l'association Pact en Vexin a pour but de soutenir, développer et mettre en œuvre les actions en faveur de la culture, du patrimoine et du tourisme sur le territoire du Vexin Français.

Elle propose, en particulier, des soirées cinéma autour de films sur le Vexin ou tournés dans le Vexin, un circuit en vélo électrique et des animations avec poètes et musiciens à l'occasion du printemps des Poètes.

Travaux d'été



L'échafaudage sur la façade de l'école a été enlevé juste à temps pour accueillir de la plus belle des façons les élèves de maternelle et de CP, lors de la rentrée de septembre 2017.

Grâce aux travaux de ravalement réalisés par l'entreprise LATIS, l'école bénéficie depuis cette date d'une nouvelle parure.

Station d'épuration



Dans le cadre des contrôles de la station d'épuration, les visites ont montré que les ratios pollution éliminée / pollution traitée étaient satisfaisants malgré l'âge de nos installations.

Les boues produites se révèlent aptes à l'épandage agricole.

Les efforts de modernisation de la station d'épuration se sont poursuivis en 2017 par le remplacement de l'armoire électrique qui était vétuste.

Les quantités de pollution recueillies peuvent parfois être supérieures à la normale ce qui témoigne que des effluents dits « industriels » interdits sont par moment introduits dans le réseau d'assainissement.

Nous rappelons que les installations d'épuration sont uniquement conçues pour traiter les rejets domestiques et que les peintures, huiles de vidange et huiles de friture, hydrocarbures et autres substances polluantes sont strictement interdits.

Investissement



Afin de faciliter le service de restauration de la cantine scolaire, l'équipe municipale a choisi d'investir dans un four professionnel de remise et maintien en température.

Ce four permet une montée en température maîtrisée en conformité avec la réglementation et permet de garder les préparations à la bonne température.

Gestion de l'eau



Nous rappelons que durant l'hiver, une attention particulière doit être portée sur les regards de comptage et canalisations d'eau apparentes pour éviter les désagréments du froid (isolation, purge, ...).

Par ailleurs, nous recommandons le contrôle régulier des compteurs et la surveillance des consommations (au moins une fois par trimestre) pour identifier rapidement les éventuelles fuites sur les raccordements et les possibles dysfonctionnements des installations sanitaires (chasse d'eau, robinet, groupe de sécurité de chauffe-eau, ...). Ces petits gestes du quotidien permettront d'éviter bien des problèmes ou difficultés.



Echos du Conseil

Travaux - Chemin du Loir

Afin de permettre la construction d'une ou plusieurs maisons individuelles dans le chemin du Loir, le Conseil Municipal a décidé en septembre 2017 d'aménager une extension des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'énergie, de téléphonie et d'éclairage public.

La mise en place d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial dans le secteur Chemin du Loir / Chemin communal vers la Route du Tillay permet à la commune de solliciter la participation financière des propriétaires des parcelles concernées.

Un nouveau poste de relevage des eaux usées sera installé fin février. Il permettra de renvoyer les eaux usées de ce secteur vers la station d'épuration du village.



Histoire locale



Les souvenirs familiaux (correspondances, carnets, dessins, croquis, photographies, cartes

postales, affiches, journaux...) et les archives privées constituent, dans de nombreux cas une source d'informations importante pour l'histoire locale.

Très attachée à la préservation et à la valorisation de la mémoire collective clérysiennne, la commune étudiera avec grand intérêt toute proposition de prêt pour numériser vos documents.

Si vous souhaitez nous confier vos archives, ou si vous connaissez des personnes susceptibles de nous confier leurs archives, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Archives départementales du Val d'Oise

Il est désormais possible de découvrir en un clin d'œil l'ensemble des ressources disponibles sur le site Internet des Archives départementales du Val-d'Oise, soit actuellement près de 550 inventaires d'archives et de bibliothèques.

Baptisé Arborescence thématique, ce nouvel accès recense tous les fonds existant sur un sujet donné, quel qu'en soit l'époque (du Xe au XXI^e siècle), ou l'origine, publique ou privée (préfecture, Conseil départemental, famille, entreprise...).

La salle de lecture des archives du Val d'Oise est accessible à toute personne majeure munie d'une pièce d'identité du mercredi au vendredi de 8h45 à 17h00.

Publication



Le bulletin municipal paraît une fois par an, en janvier, et est rédigé par les membres de la commission Information et Communication.

Les photos prises au cours de l'année ont été réalisées par Séverine De Schepper, Georges Viallon, Serge Paris, Adrien Charmettan, Jérôme Guerin.

Si vous souhaitez nous proposer vos écrits poétiques, vos coups de « gueule » (tout en respectant les personnes), vos informations, des connaissances historiques qui peuvent intéresser vos concitoyens, vous pouvez les envoyer par courrier ou les déposer au secrétariat de mairie, au moins un mois avant la parution, en précisant que votre écrit est destiné au bulletin municipal, ou par mail à :

commune-de-clery@wanadoo.fr



Echos du Conseil

Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ)



Le 25 avril dernier avait lieu l'installation du conseil intercommunal des jeunes au siège de la Communauté de Communes Vexin Centre à Vigny.

Le CIJ permet aux jeunes de 12 à 18 ans d'exprimer leurs idées, d'enrichir la politique jeunesse en proposant et en organisant des événements au sein du territoire.

Lors de la séance d'installation, Michel Guiard, président de la CCVC a effectué une présentation du rôle et du fonctionnement de notre communauté de communes.

Puis, les 17 conseillers intercommunaux ont échangé sur les groupes de travail à créer. Ils se sont arrêtés sur la création des commissions suivantes :

- Environnement
- Transport
- Événementiel

Pour leur première initiative de terrain, les jeunes élus du Vexin ont retroussé leurs manches pour débarrasser la commune de Condécourt de tous les déchets qui polluaient le paysage.

Perrine GUERIN a été désignée conseillère communautaire pour deux ans. Elle représente les jeunes de la commune de Cléry-en-Vexin et participe aux travaux de la commission Transport.

Carte Nationale d'Identité



Désormais, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont traitées selon les mêmes modalités que pour les demandes de passeports biométriques.

Chaque usager peut effectuer une demande de titre d'identité dans toutes les mairies d'Ile de France équipées d'un dispositif de recueil des

empreintes (borne biométrique), et non plus dans sa commune de résidence.

Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui reste gratuite (sauf en cas de perte). Il est impératif pour les usagers de faire une prédemande de carte nationale d'identité en ligne selon les modalités suivantes :

- Faire une prédemande CNI en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>.
- Noter le numéro de prédemande qui vous est attribué.
- Prendre rendez-vous auprès de la mairie de votre choix équipée d'une borne biométrique.
- Rassembler les pièces justificatives (photocopies et originaux) et vérifier la complétude de votre dossier.
- Le jour du rendez-vous, se présenter au guichet de la mairie pour y déposer votre dossier avec votre numéro de prédemande et les pièces justificatives et pour procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Venir retirer la carte d'identité dans la mairie où la demande a été faite (après avoir été informé de la mise à disposition du titre).

Avec la prédemande sur Internet, les usagers n'ont plus à renseigner de formulaire papier auprès du secrétariat de mairie, ce qui permet de réduire le temps de passage pour le dépôt des dossiers.

Dans le Val-d'Oise, 35 communes dotées du dispositif spécifique au recueil des empreintes digitales accueillent les Valdoisiens et les accompagnent pour leur demande de carte nationale d'identité dont celles de Magny-en-Vexin et Vigny.

À noter que la Mairie de Cléry-en-Vexin ne fait pas partie de ces 35 communes.

Columbarium

Lors du comité syndical du 6 novembre 2017, le Parc naturel régional du Vexin français a décidé de subventionner à hauteur de 50 % l'aménagement d'un columbarium et d'un Jardin du Souvenir au sein du cimetière de Cléry-en-Vexin.

Cette subvention prendra en charge une partie des travaux et de la rémunération d'un paysagiste conseil pour définir l'insertion du columbarium dans le site.



Echos du Conseil

Démarches administratives



Depuis peu, la quasi-totalité des démarches liées aux permis de conduire et aux cartes grises peuvent être réalisées sur internet. Rapide et sûr, ce dispositif se substitue aux modalités existantes de délivrance des permis de conduire et requêtes associées.

Ainsi, à l'exception des demandes d'échanges de permis étrangers et des demandes de permis internationaux, les usagers n'ont plus à se déplacer pour accomplir leurs formalités.

Les demandes de permis de conduire et d'immatriculation des véhicules s'effectuent sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Comment effectuer une demande de titre ?

Pour effectuer votre demande :

- Réunissez les pièces justificatives nécessaires à votre demande (consultez le site Service Public pour connaître la liste des pièces à fournir).
- Connectez-vous sur le site de l'ANTS.
- Créez un compte personnel pour effectuer votre demande.

Nous attirons votre attention sur l'existence de sites internet non officiels vous demandant de payer pour effectuer une demande d'immatriculation ou un permis de conduire en ligne.

Nous vous conseillons d'utiliser des sites dont l'adresse se termine en .gouv.fr et de faire votre demande sur le site officiel de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Comment savoir où en est mon dossier ?

- Connectez-vous sur le site de l'ANTS, rendez-vous sur votre compte et sélectionnez votre demande.
- Contactez le 3400 (0,06€ la minute).

Si vous avez besoin d'une aide pour effectuer votre demande ou si vous n'avez pas accès à un équipement informatique, le secrétariat de la mairie de Cléry-en-Vexin se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Clap de fin pour les NAP



Dès l'annonce par le gouvernement de son souhait d'assouplir l'organisation de la semaine scolaire, les élus du syndicat intercommunal d'intérêt scolaire (RPI Arthies – Banthelu – Cléry-en-Vexin, Wy dit joli-village) ont engagé une réflexion pour revenir à la semaine de quatre jours à la rentrée.

Une concertation avec tous les acteurs impactés (parents d'élèves, enseignants, élus, conseil d'écoles, services de l'Éducation nationale...) a été menée en ce sens. Les parents et les enseignants ont pour une grande majorité d'entre eux partagé la position des élus. Pour le bien-être des enfants, le retour à la semaine de 4 jours a donc été mis en place dès la rentrée 2017/2018.

Le conseil municipal tient à remercier Catherine, Florica et Ilda pour le travail réalisé ces dernières années. Leur investissement a permis que les enfants profitent d'animations à la fois ludiques et instructives dans le cadre de ces Nouvelles Activités Périodiques.

Depuis le 4 septembre 2017, jour de la rentrée scolaire, les enfants sont donc accueillis en classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Pour la commune de Cléry-en-Vexin, l'accueil périscolaire reçoit tous les élèves (élémentaire et maternelle) les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur les créneaux suivants :

- Le matin : de 7h30 à 9h00
- Le soir : de 16h30 à 18h30



Echos du Conseil

Pacte Civil de Solidarité (PACS)



Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement de la déclaration du pacte civil de solidarité (Pacs), de sa modification et dissolution, est transféré des tribunaux d'instance vers les mairies.

Pour se « pacser », les partenaires doivent s'adresser à l'officier d'état civil de leur lieu de domicile.

Le Pacs, instauré en 1999, est un contrat ouvert à tous les couples, sous certaines conditions. Les partenaires doivent rédiger une convention, puis la faire enregistrer en mairie en fournissant plusieurs documents (actes de naissance, etc.).

Le secrétariat de la mairie de Cléry-en-Vexin est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et pour vous indiquer la liste des documents et formulaires CERFA à transmettre.

Atlas du Patrimoine



Ce projet initié le 20 mars 2017 est porté par « Le Parc Naturel du Vexin Français » récemment labellisé « Pays d'art et d'histoire ».

L'objectif de l'atlas du patrimoine communal est multiple :

- Collecter et approfondir les connaissances sur le village.
- Susciter la sensibilisation, l'appropriation du patrimoine local.
- Mettre à disposition un outil de programmation et d'aide à la décision en matière de valorisation et de gestion du patrimoine bâti.

Il s'agit d'une démarche participative qui mêle les institutions du territoire, les associations, les élus et les habitants. Le résultat est une base de données (interparcs), qui permet de repérer rapidement le patrimoine bâti d'une commune, de réinvestir cette connaissance dans les projets futurs et d'utiliser un vocabulaire et un système d'analyse commun à toutes les communes du Parc.

Pour notre village, il est prévu de tester cette méthode en nous appuyant sur les « fiches patrimoine architectural » initiées lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Nous vous invitons à contacter Jérôme Guérin si vous êtes intéressé pour participer à ce projet.

Le SMIRTOM communique



Le ramassage des déchets par les véhicules de collecte du SMIRTOM doit pouvoir se faire sans gêne particulière et les points de collecte doivent toujours rester accessibles aux camions de ramassage.

Les riverains des voies desservies en porte-à-porte ont l'obligation de respecter les conditions de stationnement des véhicules sur ces voies afin qu'ils ne constituent pas une entrave à la collecte ou un risque pour les ripeurs.

En cas de stationnement gênant pour le service de collecte, le Syndicat de Ramassages des Ordures Ménagères (SMIRTOM) est en mesure de faire appel à la gendarmerie pour permettre le passage du véhicule de ramassage.

Elagage des arbres



Nous vous rappelons que l'élagage des arbres implantés en domaine privé et empiétant sur les voies publiques (routes, rues, chemins, ...) est à la charge des propriétaires.

L'élagage régulier des arbres et des haies est indispensable à la continuité des réseaux aériens, électriques et téléphoniques. Cet entretien est également

nécessaire pour maintenir la circulation des usagers, notamment sur les voies où transitent les cars scolaires, les camions de collecte des déchets et autres véhicules de secours.

Par ailleurs, un élagage effectué avant l'automne, permet de limiter le balayage des rues et trottoirs par le cantonnier lors de la chute des feuilles mortes.

Enfin, lorsque vient l'hiver, si les arbres sont élagués, les chaussées sèchent plus vite, ce qui limite la formation de plaques de verglas.

Il est donc nécessaire de procéder à l'élagage de ces arbres à la limite du domaine public, et plus précisément des branchages qui portent atteinte à l'intégrité de ces voies. A défaut, la commune peut faire procéder à l'élagage et le facturer aux riverains.



Environnement et Cadre de vie

Ramassage des ordures ménagères : des changements en 2018



La municipalité rappelle que les conteneurs n'ont pas vocation à rester continuellement sur les trottoirs. Ils doivent être sortis la veille au soir de la collecte et rentrés au plus tôt.

En cas de non-respect de ces consignes, les riverains concernés seront rappelés à l'ordre.

Lundi (1er janvier au 31 mai) Collecte des bacs jaune et bleu (tous les 15 jours)

Bac jaune : Uniquement bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes

Bac bleu : Uniquement journaux, magazines et prospectus, papiers de bureau, enveloppes

Collecte du bac vert (tous les 15 jours)

Bac vert : Uniquement bouteilles, bocaux et pots en verre

Lundi (à partir du 1^{er} juin) Collecte des bacs jaunes (tous les 15 jours)

Bac jaune : Uniquement bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, journaux, magazines et prospectus, papiers de bureau, enveloppes

Collecte du bac vert (toutes les 4 semaines)

Bac vert : Uniquement bouteilles, bocaux et pots en verre

Vendredi Collecte des ordures ménagères

Collecte des encombrants



- Mardi 13 mars 2018

Afin de diminuer les coûts de collecte des encombrants, le comité syndical du SMIRTOM a approuvé la réduction de la fréquence des collectes à deux fois par an. La 2^{ème} date vous sera transmise fin juin 2018.

Liste des objets encombrants non collectés

- Gravats, sacs de plâtre, ciment, mortier
- Produits explosifs (ex. : bouteille de gaz)
- Produits toxiques (batteries, huiles usagées, produits de traitement,...)
- Objets dont le poids est supérieur à 50 kg
- Objets dont les mesures excèdent 1,75 x 1,50 x 0,50 m
- Déchets verts, souches d'arbres et sapins de Noël
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques, ...)



Environnement et Cadre de vie

Coup d'pouce - Un nouveau service de covoiturage

Le Conseil départemental du Val d'Oise a lancé voici quelques semaines une expérimentation pour un service de covoiturage courte distance entre les communes de Cléry-en-Vexin et Nucourt.

Vendredi 15 décembre 2017 à Nucourt, Gérard Seimbille et Philippe Rouleau, tous deux Vice-Présidents du Conseil départemental étaient accompagnés de la Conseillère Départementale, Sophie Borgeon et du Maire de Nucourt, Philippe Flahaut, pour inaugurer le dispositif « Coup d'pouce ».

« Coup d'pouce » apporte une solution supplémentaire de déplacement aux habitants. Il s'agit d'une ligne de covoiturage gratuite, spontanée et de proximité.



De gauche à droite :

*Philippe Rouleau, Michel Guiard, Gérard Seimbille, Philippe Flahaut
Marc Giroud et Arnaud Bouffard*

Deux bornes ont été installées sur les communes de Nucourt et de Cléry-en-Vexin. Par ce dispositif qui s'appuie sur les arrêts de bus existants, il sera possible de rejoindre plus facilement les deux communes, en dehors des passages des bus et d'accéder aux lignes de transport régulières, comme la ligne 95-04 qui dessert l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Le dispositif fonctionne sur les mêmes principes que l'autostop, il est entièrement gratuit et sans prise de rendez-vous préalable. La mise en relation entre conducteurs et passagers se fait directement à l'arrêt de bus où est installée la borne. Le passager appuie sur un bouton pour signaler qu'il veut se rendre à Nucourt. En passant, l'automobiliste voit le signal et le lieu de destination et s'arrête pour prendre l'usager. Il le dépose ensuite à Nucourt (idem s'il veut se rendre à Cléry-en-Vexin).

Ce dispositif sera également testé à titre expérimental entre les communes de Vigny et Longuesse jusqu'à l'automne prochain avant d'envisager un déploiement plus large sur le territoire.

L'objectif étant de pouvoir pérenniser ce service.





Communication et nouvelles technologies

Une page Facebook pour Cléry-en-Vexin

Afin de s'adapter aux nouveaux modes de communication (lecture rapide des informations, utilisation des outils de communication nomade), le conseil municipal de Cléry-en-Vexin a souhaité créer une page Facebook pour le village.

La page Facebook permet aux administrés-internautes, notamment les plus jeunes (moins enclins à consulter les supports traditionnels), de suivre toute l'actualité de la commune au quotidien et en temps réel : activités, informations pratiques, alertes météo, conseils, projets municipaux, bons plans, ...

En complément de l'accueil et du contact humain en mairie, ce nouvel outil va permettre d'entrer en relation (numérique) avec les habitants, de créer une nouvelle forme d'interactions, de dialogues. La page Facebook de la commune permet une communication directe et instantanée sur un « ton » plus moderne et décontractée qu'une communication officielle.

Enfin, Facebook permettra de créer une communauté au sein du village en rapprochant les habitants sur les réseaux sociaux et en développant la solidarité et l'entraide. La présence de la commune sur Facebook s'inscrit dans la continuité du travail déjà effectué pour faciliter l'échange avec les habitants.

Si vous l'aimez, n'hésitez pas à partager notre page Facebook avec vos amis.



Page Facebook: @cleryenvexin

Haut débit et fibre optique



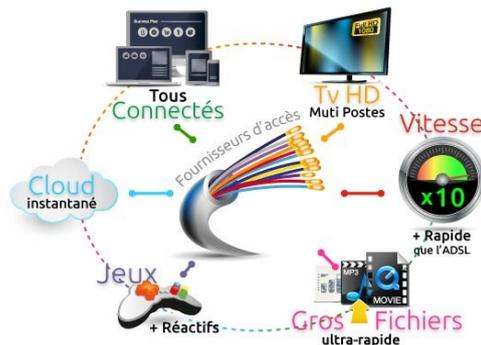
Que cela soit au travail, à domicile ou en déplacement, nos usages sur internet nécessitent de plus en plus une qualité de service optimale : vidéo en ligne sur nos téléphones, télévision connectée ou encore visio-conférence. D'autres usages, encore plus nouveaux, se développent comme les objets connectés, dont le nombre devrait tripler d'ici 2020.

Dans ce cadre, la municipalité suit de très près le déploiement de la fibre optique et du très haut débit dans le département du Val d'Oise et plus spécifiquement sur la commune. Le déploiement de la fibre optique est copiloté et cofinancé par le Département et la Communauté de Communes Vexin Centre, réunis au sein du syndicat Val-d'Oise Numérique.

Sur la commune de Cléry-en-Vexin, un point de mutualisation sera installé au 2^{ème} trimestre 2018. Les travaux de voirie et le tirage de la fibre optique se dérouleront au cours de l'été 2018 (sous réserve de difficultés techniques exceptionnelles). Le réseau fibre s'arrêtera devant les habitations. Le raccordement final sera effectué lors de la souscription d'un abonnement auprès du fournisseur d'accès internet de votre choix. Il en sera de même pour les logements collectifs.

Ce réseau de fibres optiques permettra à l'ensemble des opérateurs et fournisseurs d'accès du marché de vous proposer des offres d'accès internet triple-play et des services télécoms concurrentiels et diversifiés.

A noter qu'un délai réglementaire de trois mois minimum doit être observé entre la fin des travaux et l'arrivée des services, afin de permettre une réelle égalité de traitement entre les opérateurs. En conséquence, l'ouverture commerciale devrait avoir lieu fin 2018.





Comité des Fêtes-Foyer Rural



En ce début d'année 2018, je suis heureux de vous présenter, au nom de l'équipe du CFFR et en mon nom personnel, mes meilleurs vœux. Je souhaite que cette nouvelle année vous apporte ainsi qu'à tous les vôtres beaucoup de joies et de satisfactions.

Ce bulletin municipal est pour nous l'occasion de vous proposer un tour d'horizon de nos actions et des festivités proposées. En complément de nos activités habituelles, nous avons eu le plaisir de vous proposer, en décembre, un défi sportif et solidaire au profit du Téléthon.

Continuité et nouveauté sont synonymes d'une forte mobilisation pour notre équipe qui, ne l'oublions pas, a fait le choix du bénévolat au service de notre village... Je tiens à leur tirer un grand coup de chapeau car il n'est pas toujours facile de combiner vie de famille, vie professionnelle et vie associative.

Nous sommes heureux de constater que 2017 a affiché une très bonne participation ce qui vaut le meilleur des encouragements. Cela nous invite à nous dépasser toujours un peu plus et nous permet d'ores et déjà d'envisager l'avenir pour plus de diversité dans nos animations locales.

Votre contribution et votre participation sont les conditions primordiales pour que notre association continue à vivre sereinement et pour entretenir la convivialité propre à notre village.

Un grand merci à vous tous pour votre soutien.

Jérôme GUERIN
Président du CFFR



Composition du Conseil d'Administration

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| • Jérôme GUERIN | Président |
| • Franck DELORME | Vice-Président |
| • Cindy GALLARDO | Trésorière |
| • Séverine DE SCHEPPER | Trésorière adjointe |
| • Eric DROMAS | Secrétaire |
| • David ELMAUER | Secrétaire adjoint |
| • Priscilla BROUC | |
| • Catherine CHEVALIER | |
| • Flore QUILLET-JACQUOT | |
| • Sylvie THOMAS | |
| • Maxime URIE | |
| • Georges VIALLO | |

Comment adhérer ?

Pour soutenir l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin, vous pouvez vous procurer les cartes d'adhérents auprès des membres du bureau.

Ces cartes sont vendues au prix de 10,00 € pour les adultes et de 6,00 € pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Appel à projets

- Vous avez une idée ou une compétence,
- Vous souhaitez organiser un événement festif, culturel ou sportif,
- Vous souhaitez créer une activité régulière,
- Vous aimeriez vous investir dans l'animation du village.

Les activités culturelles et de loisirs contribuent au bien-être du village et de ses habitants. Une idée, un projet, n'hésitez pas à nous les faire partager, nous essaierons de les concrétiser ensemble.

**Le bénévolat vous tente,
contactez Jérôme GUERIN
au 06.89.74.84.97**

Réservez dès à présent pour la brocante :

Dimanche 24 juin 2018



Des nouvelles de l'école

ECOLE DE LA FONTAINE

Tous en scène! C'est sur le thème des arts de la scène et du spectacle que travaillent les 117 élèves du RPI cette année.

Au programme : peinture, chant, danse, théâtre, cirque, photo... Un moyen d'améliorer l'attention et la concentration des enfants tout en leur proposant une ouverture artistique et culturelle.

A cette occasion, les deux classes de Cléry auront la chance de rencontrer une artiste danseuse-chorégraphe et de passer une journée au cirque avec ateliers et spectacle.

L'adhésion à l'USEP a été renouvelée de la PS au CP pour pouvoir participer aux sorties "Petit Poucet" ou encore "Athlétisme au CDFAS d'Eaubonne".

Bonne et heureuse année à tous nos artistes en herbe de cette année !



Fête du RPI - Banthelu (juin 2017)



Visite du Père Noël - Arthies (déc. 2017)



Remise des prix - Cléry-en-Vexin (juin 2017)



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Dimanche 15 janvier 2017 - Galette



Chaque année à pareille époque, les bénévoles de l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin donnent rendez-vous aux familles clérysiennes pour une après-midi conviviale autour de la galette des rois.

Cette manifestation est une occasion d'échange entre voisins et d'accueil des nouveaux arrivants.

Les convives ont pu savourer une dernière fois les belles galettes confectionnées par Cyril Demard avant son départ vers le vignoble du Médoc.

Samedi 8 février 2017 - Sortie au Cirque Bouglione

A l'initiative des Foyers Ruraux de la communauté de Communes Vexin Centre, plus de 80 personnes ont assisté au nouveau spectacle du Cirque Bouglione au Cirque d'Hiver à Paris.

Les spectateurs ont pu découvrir les quatre pachydermes de la famille Cesselly. Cette famille, qui dresse également les chevaux et poneys, travaille avec des éléphants depuis... sept générations.

Leur talent a d'ailleurs été récompensé d'un Clown d'or au festival du cirque de Monte-Carlo en 2012.



Une dizaine de clérysiens au Cirque d'Hiver

Le saviez vous ?

Le Cirque d'Hiver voit le jour le 11 décembre 1852 grâce au Duc de Morny, demi-frère du prince Louis-Napoléon, qui obtient l'autorisation de construire, et à Jacques Hittorf, son architecte.

Le Cirque d'Hiver se dessine sur 42 mètres de diamètre, et compte 40 fenêtres réparties sur 20 pans formant un icosagone, 21 lustres à gaz, 5 900 places.

Ses décorations intérieures et extérieures ont été confiées aux grands sculpteurs et peintres de l'époque : Pradier, Bosio, Gosse, Barrias.

C'est dans ce lieu mythique que, le 12 novembre 1859, le Toulousain Jules Léotard inventa le trapèze volant ! Il fut ainsi le premier artiste à s'élever dans les airs, d'un trapèze à un autre...

Dans les années 1950, la célèbre émission « la Piste aux étoiles » s'installe au Cirque d'Hiver Bouglione. Présenté par Roger Lanzac, ce programme deviendra un immense succès télé et marquera des générations d'enfants et de familles jusqu'en 1978.



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Dimanche 26 mars 2017 - Carnaval des écoles

Accompagné d'un soleil printanier, le carnaval des écoles a été un enchantement pour tous, un folklore haut en couleur, en un mot : une réussite.

En cet après-midi du dimanche 26 mars, maternelles et primaires étaient au rendez-vous pour le défilé du traditionnel carnaval. Toutes les classes se sont retrouvées pour déambuler dans une ambiance joyeuse dans les rues de la commune.

Les enfants, tous déguisés, maquillés et survoltés, étaient fiers d'exhiber leurs costumes colorés et originaux. Un très beau défilé de costumes divers qui a enchanté petits et grands.



Le cortège était accompagné de nombreux parents, paradant derrière le char du carnaval. Tout s'est terminé à la salle des fêtes de Cléry-en-Vexin dans laquelle, après le traditionnel goûter, Jean-Louis Deménat a procédé au tirage de la tombola. Les enfants étaient chargés de prendre les tickets gagnants dans l'urne.

Samedi 17 juin 2017 - Fête des écoles

Temps fort de la fin de l'année scolaire et moment très attendu des bambins comme des familles, la fête des écoles se déroulait cette année dans le village de Banthelu.

Durant l'année scolaire, toutes les classes de la maternelle au CM2 ont travaillé les chansons et chorégraphies du programme. Puis ensemble, elles se sont retrouvées sur une scène improvisée derrière la salle des fêtes banthelusiennne.

Après le spectacle préparé par l'équipe pédagogique, l'association Cantine, présidée par Lucie Da Silva, a pris le relais pour la kermesse organisée près de la salle des fêtes.

Au côté ludique du rendez-vous, il fallait ajouter la convivialité. C'était une grande fête de famille, s'il y avait quelques jeux pour distraire les plus jeunes, ce sont les grillades et les frites qui ont fait le buzz.





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Samedi 2 juillet 2017 - Longuesse fête les Années Folles

Le 2 juillet dernier, la commune de Longuesse proposait aux Vexinois et aux villages des alentours de replonger, le temps d'une journée, dans l'ambiance des années 1920-1930 surnommées « les années folles ».

Parmi la centaine de villageois costumés, les animations d'époque et saynètes de la vie de tous les jours se déroulaient en de multiples lieux du village. Pompiers venus éteindre le feu avec leurs pompes à bras, course de garçons de café, défilé de mode, démonstration de charleston et de french cancan, reconstitution d'une classe des années 1900, façades redécorées pour l'occasion, tout y était pour redécouvrir la vie du début du XX^{ème} siècle.

La commune de Cléry-en-Vexin et le Comité des Fêtes – Foyer Rural, associés à la commune de Guiry-en-Vexin, avaient préparé cet événement depuis plusieurs mois en confectionnant un char sur le thème de la vie à la ferme. Un pressoir à pommes et une croix pattée trônaient sur ce char au milieu d'une basse-cour et de ballots de paille. Caroline Ducelliez, désignée pour l'occasion Miss Cléry-Guiry, a été fort applaudie lors du défilé de chars.



Le soir, un impressionnant banquet, de plus de 1000 convives a été servi sous un hangar agricole, animé par un joyeux spectacle de cabaret tout en plumes et en paillettes. Cette belle initiative s'est clôturée par un feu d'artifice qui a embrasé le ciel de Longuesse.

Dimanche 20 août 2017—Championnats de France de Tir à l'Arc

Adhérente du club des Archers de Guiry-en-Vexin, Sophie Dromas participe depuis l'année dernière à des compétitions de tir à l'arc dans la catégorie tir sur cible 3D.

Ludique et sportive, cette discipline invite les archers à tirer sur des cibles de mousse en 3 Dimensions représentant des animaux de tailles différentes et variées.

Le tir 3D se pratique généralement de mars à novembre, en pleine nature, forêt, prairie, parfois sur des terrains vallonnés... Lors des épreuves sportives, les organisateurs proposent des parcours de 24 cibles sur lesquels chaque archer tire deux flèches par cible. Les distances de tir s'échelonnent de 5 à 45 mètres.

Pour sa première participation, Sophie Dromas a gagné les championnats locaux (départemental et régional) et a terminé à la 6^{ème} place des Championnats de France dans la catégorie Seniors Femmes - Arc Chasse.



Sophie Dromas (au centre)



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Dimanche 3 septembre 2017 - Concours de pétanque

Le concours de pétanque organisé le dimanche 3 septembre sur le chemin de Mantes et le chemin des Glaises a vu se confronter le matin vingt six équipes. Après une pause méridienne et amicale autour d'un déjeuner, les boulistes ont repris possession des terrains de jeu où ils ont rivalisé d'adresse et d'habileté pour remporter ce concours, certains d'entre eux paraissant beaucoup plus entraîner que d'autres.

Ce n'est qu'en début de soirée que le verdict est tombé. Sans surprise, ce sont des compétiteurs expérimentés qui s'octroient les premières places du concours : la 1^{ère} place pour Sébastien et Cyril, la seconde pour Fabienne et Michel. En fin de compétition, le président du CFFR remet les coupes et les récompenses aux différentes équipes participantes. Durant le pot de l'amitié, il remercia tous les joueurs, leur donnant rendez-vous en 2018.



Vendredi 13 octobre 2017 - Assemblée générale du CFFR

C'est dans une salle très clairesemée que s'est tenue l'assemblée générale de l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin. Après avoir rappelé la mission de l'association et présenté les membres du conseil d'administration, le président a dressé le bilan de l'année 2016/2017 qui a été très riche en événements et en activités avec une hausse significative de participations.

La trésorière adjointe de l'association, a présenté les principales lignes de dépenses et de recettes des manifestations. Certaines d'entre elles (repas du Muguet, sorties, ...), sont relativement coûteuses. D'autres au contraire, comme la brocante, sont source de recettes plus importantes.

Le bilan financier fait apparaître une gestion équilibrée des comptes et permet d'envisager des investissements au cours de l'année 2018. Le CFFR projette, en particulier, d'acquérir une estrade et un réfrigérateur pour faciliter la logistique de ses manifestations.



Dans le cadre du renouvellement du conseil d'administration et suite à l'appel à toutes les bonnes volontés, l'équipe du CFFR accueille deux nouveaux bénévoles : Priscilla Brouc et David Elmayer.

Ouverte à tous les adhérents, l'assemblée annuelle du CFFR est un moment important pour la vie du village et permet d'échanger sur les nouvelles animations à mettre en place.



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Samedi 20 octobre 2017 - Mon village dans mon assiette

Le samedi 20 octobre 2017, était organisé, à Guiry-en-Vexin, le concours amical de pâtisserie « le gâteau de nos villages ». Ce projet initié par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Val d'Oise et réalisé en partenariat avec le Parc naturel du Vexin français (PNR) et la Mutualité sociale agricole avait pour objectif de mettre en avant les produits locaux et de réunir les habitants des villages du Vexin.

Dans la salle de la Grange au Tulipier, neuf équipes pâtisseries amateurs de différents villages ont présenté et exposé leurs œuvres.

Après s'être arrêté sur plusieurs critères dont la présentation, la dégustation et la mise en valeur des produits du terroir, le jury composé de professionnels et d'élus locaux a finalement retenu un très appétissant entremets spéculoos pomme vanille comme lauréat de ce concours.



Lundi 31 octobre 2017 - Halloween

A l'occasion des congés scolaires de la Toussaint, l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural proposait deux activités pour les jeunes. Ainsi, le lundi 31 octobre, l'esprit d'Halloween avait envahi le village et la salle du Préau où les bénévoles proposaient des ateliers créatifs et un atelier de maquillage. Les enfants ont ainsi laissé libre cours à leur imagination pour décorer les dessins et gabarits déposés sur les tables.

En milieu d'après-midi, plusieurs dizaines d'enfants et d'adolescents affublés de déguisements inquiétants s'étaient donnés rendez-vous sur le parking de l'école avec la ferme intention de faire peur aux habitants s'ils ne leur donnaient pas de bonbons. Certains habitants avaient d'ailleurs joué le jeu en décorant leur maison dans les couleurs et l'ambiance d'Halloween. La tradition a été respectée avec une belle collecte de friandises.



Cette journée festive s'est clôturée par un moment de détente au cours duquel petits et grands ont pu se défouler sur la piste de danse installée pour l'occasion.



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

4 novembre 2017 - Sortie pour les jeunes



Samedi 4 novembre, une quarantaine de jeunes, dont quelques clérysiens, se sont glissés dans la peau d'un apprenti espion, dans les salles sombres et insolites du parc de loisirs Koézio.

Equipés d'une combinaison spéciale, de chaussures antidérapantes et d'un « transpondeur », les agents secrets en herbe ont vécu une expérience éprouvante, amusante et totalement dépayssante autour d'épreuves qui faisaient à la fois appel à la tête, aux jambes et à la cohésion d'équipe.

Cette sortie était organisée par les Foyers Ruraux du secteur et soutenue par la Communauté de Communes Vexin Centre qui avait pris en charge le transport par bus au départ de la commune de Cléry-en-Vexin. Les jeunes et leurs encadrants se sont éclatés et ont passé une très bonne après-midi pleine de rebondissements et d'aventures.



Des agents très spéciaux !

Vendredi 1^{er} décembre 2017 - Soirée Huîtres & Saumon

Près de soixante-dix gourmets s'étaient donnés rendez-vous le 1^{er} décembre dans la salle polyvalente de Cléry-en-Vexin pour une dégustation d'huîtres et de saumon fumé.

Cette manifestation, mise en place depuis quelques années, se veut un moment de convivialité et d'échanges avec les habitants de Cléry, leurs familles et amis et quelques convives des villages alentours.

Cette année encore, les huîtres, assorties d'un quartier de citron, avaient été ouvertes en fin d'après-midi par quelques élus de la municipalité, tandis que les bénévoles du Comité des Fêtes-Foyer Rural préparaient les assiettes de saumon accompagnées d'une crème aneth/ciboulette.

Pour certains convives, cette soirée était une première, mais ils comptent bien revenir à la prochaine tant la bonne ambiance était au rendez-vous.





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Samedi 9 décembre 2017 - Téléthon



En complément des activités traditionnelles proposées sur la commune (Tracteur des produits du terroir et vente de croissants à domicile), le Téléthon a pris cette année la forme d'un défi VTT organisé par les bénévoles du Comité des Fêtes - Foyer Rural en partenariat avec les scouts de Magny-en-Vexin et les cyclistes du groupe VTT du Foyer Rural de Moussy (les Tortues du Vexin).

Sur des circuits de 7 km dans le bois de Morval et d'1,5 km dans les rues du village, les cyclistes, jeunes et moins jeunes, ont parcouru cette année 1866 kilomètres.

Il s'agissait d'une réelle performance, compte tenu du nombre de participants et des conditions climatiques exceptionnelles : Neige, verglas et températures hivernales. En fin de journée, les participants se sont retrouvés dans les rues de Cléry-en-Vexin pour deux tours d'honneur et pour les plus courageux autour d'une choucroute cuisinée par les Scouts et Guides de France et animée par le groupe « Fabulous all strings band ».

A pieds d'œuvre depuis le mois d'octobre, l'équipe du CFFR n'a pas ménagé ses efforts pour organiser cet événement qui est un bel exemple de défi solidaire dans lequel les bénévoles du village ont mis leurs talents à disposition (stands, petite restauration, cuisine, encadrement des cyclistes, sécurité, balisage des circuits...).

Les efforts de tous ont, une fois encore, été récompensés puisque les résultats cumulés de ce Téléthon 2017 (vente de produits du terroir, vente de croissants, buvette, défi VTT et soirée choucroute) ont permis de reverser 4 474 euros à l'AFM-Téléthon, soit 2 598 euros de plus que l'an dernier.



8h45 - Les participants s'élançant pour la première boucle sur un parcours verglacé.



Départ de la marche du Cœur



Un peu d'histoire !

Fête de l'école - 21 Juillet 1867

Ce document adressé au journal *l'Echo Pontoisien* en juillet 1867 et retrouvé dans les archives du village, retrace le déroulement de la fête de l'école et de la traditionnelle remise des prix voici 150 ans.

« Dimanche dernier, 21 juillet, à 3 heures, et par un temps magnifique, la distribution des prix aux enfants de l'école communale de Cléry, dirigée par M. Plancouard, a eu lieu au domicile et sous la présidence de M. Cartry, maire, accompagné de M. le curé de Cléry, de M. Mellinand, percepteur d'Avernes, et des membres du conseil municipal.

Une estrade fraîchement décorée et enguirlandée de feuillage par les soins de Madame Cartry, recevait les garçons d'un côté et les filles de l'autre, à chaque coin étaient exposés des compositions écrites, des dessins, des cartes géographiques et des travaux à l'aiguille.

Cette brillante et touchante fête de famille, honorée par la présence de près de 300 personnes tant de Cléry que des pays voisins, n'a rien laissé à désirer, car M. Plancouard, plein d'affection pour ses élèves et de dévouement pour sa mission, n'avait rien négligé de ce qui peut faire la joie et le bonheur des familles et de la population.

Les enfants ont débuté par *c'est la fête à l'Ecole* chant d'écolier bien exécuté. Les petites filles ont récité et chanté avec beaucoup de grâce *la sagesse vient en sautant* et *c'est le chat* ou *histoire d'une petite touche à tout*, poésies enfantines qui leur ont valu beaucoup d'applaudissements.

Les jeunes Théodon et Volvingk ne se sont pas moins distingués dans la chanson du *Petit Jean*, chantée à la satisfaction générale. Ensuite, les garçons ont fait entendre une petite pièce de comédie : *l'Ecole buissonnière*, exécutée avec un plein succès et souvent interrompue par les bravos de l'assemblée.

Si les précédents avaient bien égayé les spectateurs, le jeune Georges Delaruelle, à son tour, a parfaitement réussi à les faire mourir de rire, avec ses chansonnettes comiques, le *bonnet d'âne* et les *fraudes commerciales* qui ont été chantées et déclamées avec beaucoup de finesse.

M. le curé de Cléry a bien voulu adresser à l'auditoire quelques paroles qui ont été religieusement écoutées. Il s'est plu à constater les progrès des élèves, qu'il a démontrés incontestables. Puis il a fait sentir les bienfaits de l'éducation et de l'instruction, enfin, par des comparaisons bien choisies et accompagnées d'exemples pratiques, il a su montrer combien il était important de suivre régulièrement les classes pendant toute une année scolaire pour le progrès des élèves.

Ces paroles, qui ont trouvé les applaudissements de l'assemblée toute entière, porteront leurs fruits.

Ensuite M. Mellinand, prenant la parole au milieu des applaudissements de l'assemblée, a exposé aux enfants les avantages et l'utilité de l'instruction, l'utilité de remplir leurs devoirs envers leurs parents, leurs maîtres et leurs supérieurs.

Après cette touchante allocution vivement applaudie, les enfants sont venus recevoir leurs prix et leurs couronnes. Les deux prix d'honneur, donnés par M. Cartry, maire, ont été décernés à Hébert Augustin et à Delaruelle Georges. Deux prix de sagesse et de bonne conduite ont été donnés par M. le Curé de Cléry et gagnés par Théodon Louis et Truffaut Maria.

Deux prix, donnés également par M. le curé aux élèves les plus assidus aux offices, ont été mérités par Garnot Fortuné et Lefebvre Albertine. Le premier prix d'orthographe, dû à la générosité de M. Mellinand, a été décerné à Roussel Cyrille. Un prix de propreté et d'ordre, donné par Madame Mellinand, a été mérité par Cartry Marie. Le premier prix de lecture et d'écriture, donné par M. Achille Cochin de Cléry, a été gagné par Alfred Volvingk.

Soixante dix volumes ont été distribués à tous les autres élèves. En outre, neuf prix de couture donnés par Madame Cartry ont été décernés aux petites qui s'occupent des travaux à l'aiguille, sous la direction de Madame Plancouard.

Cette belle et touchante cérémonie, que la commune reconnaissante n'oubliera pas, a été terminée par un chant, *le soir vient, adieu chansons*, qui a porté au comble la joie des spectateurs. En sortant de la cour, M. le maire a donné aux jeunes lauréats des brioches et des petits rafraichissements. »





Cléry en fête !

Le calendrier prévisionnel des manifestations 2018

Janvier



Galette des Rois

Juin



Brocante

Février



Concours de belote

Septembre



Pétanque



Loto des enfants



Césarts fête la planète

Mars



Loto



Assemblée générale CFFR

Avril



Chasse aux œufs

Octobre



Halloween



Sortie Parc Saint Paul

Décembre



Téléthon

Mai



Repas du Muguet



Soirée dégustation



Randonnée champêtre



Spectacle de Noël



Jeux Intervillages - Sagy



L'Etat-Civil

Naissances :



Bienvenue aux nouveaux Clérysiens !

- 11 janvier 2017 Noémie LATIS
- 19 février 2017 Yanis PELLERIN
- 30 juin 2017 Sohel BOUABDALLAOUI
- 19 juillet 2017 Louka FAGET
- 29 août 2017 Lucie REVÉREAU
- 17 septembre 2017 Jasim MESSAHLI
- 27 septembre 2017 Anas LE MOUEL
- 15 octobre 2017 Lia LEKIEFFRE
- 24 novembre 2017 Tiago FERREIRA ANCIAES
- 16 décembre 2017 Louise LE GALL D'HORNES

Mariages :



Toutes nos félicitations aux heureux mariés !

- 3 juin 2017 Carmen CAMI-MARSOL
Pierre SONNETTE
- 17 juin 2017 Claudia BOLLARO
Steve MAILLON

Décès :



Toutes nos condoléances aux familles en deuil.

- 16 janvier 2017 Simone BOUILLETTE
- 21 avril 2017 Patricia MANCELLE
- 23 avril 2017 Agnès QUESNEL
- 3 septembre 2017 Alexandre SIEMINSKI
- 25 septembre 2017 Charles CASTELLI



Infos Pratiques

MAIRIE

4, rue de la Fontaine d'Ascot - 95420 CLÉRY-EN-VEXIN

Tél : 01.34.67.42.38 – Fax : 01.34.67.43.98

Mail: commune-de-clery@wanadoo.fr

Site Web: <http://www.clery-en-vexin.fr>

 Page Facebook: @cleryenvexin

Secrétariat de Mairie : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 09h00 à 12h00
Jeudi de 17h00 à 19h00

Permanence du Maire : Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Autres numéros utiles

<u>Ecole Maternelle et Primaire de Cléry</u>	01.34.67.48.74
<u>Ecole Primaire de Wy-dit-Joli-Village</u>	01.34.67.46.39
<u>Ecole Primaire d'Arthies</u>	01.34.67.22.25
<u>Collège Claude Monet (Magny)</u>	01.34.67.04.67
<u>Ecole Marie-Thérèse (Magny)</u>	01.34.67.11.73
<u>Gendarmerie de Vigny</u>	01.34.67.89.89
<u>Secteur Pastoral Magny</u>	01.34.67.10.93
<u>Syndicat des Eaux de la source St Romain (Wy)</u>	01.34.67.47.46
<u>Enedis - Service Dépannage</u>	09.72.67.50.95
<u>Caisse Primaire d'Assurance Maladie</u>	3646
<u>Centre Hospitalier du Vexin</u>	01.34.79.44.44
<u>Tim'Bus</u>	01.34.46.88.00
<u>Communauté de Communes du Vexin Centre</u>	01.30.39.23.34
<u>Trésor Public de Magny-en-Vexin</u>	01.34.67.00.15
<u>Centre anti-poisons</u>	01.40.05.48.48
<u>La Poste (Magny)</u>	3631
<u>Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)</u>	01.34.46.83.99
<u>Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise</u>	08.10.25.95.10
<u>Vie Insertion Emploi</u>	01.34.66.44.88
<u>Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères</u>	01.34.66.18.40
<u>Croix-Rouge (Délégation du Vexin français)</u>	01.30.39.88.49

